



Concours: Physique et Chimie

Identifiant : 509017 Série : 509 Candidature : 1A Centre d'examen : Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Tunis

Nom et Prénom : Ajlani Haikel

N°CIN (N°Passeport pour les étrangers): 14516462

Nombre des années effectives : 2

## **Notes importantes:**

- Prière de vous présenter au centre d'examen accompagné de cette convocation et de votre carte d'identité nationale (Passeport pour les étrangers).
- Tous les candidats peuvent visiter le site <u>https://concours-ingenieurs.rnu.tn</u> pour voir les données concernant l'organisation des concours et la proclamation des résultats.
- Il est strictement interdit au candidat d'apporter tout appareil électronique ou moyen de communication dans le centre d'examen.
- Chaque candidat siège dans la salle d'examen au siège qui porte son identifiant indiqué dans sa convocation, il signe la feuille de présence et invoque sa convocation individuelle aux examens et sa carte nationale d'identité, carte de séjour ou passeport pour les candidats étrangers.
- Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen durant la première heure de l'épreuve.
- Les candidats qui quittent la salle d'examen, avant la fin de la séance, doivent rendre la copie d'examen aux observateurs même si elle est blanche, et tous les documents (sujet d'examen, brouillons, annexes, ...) et signer la feuille de présence, faute de quoi ils seront exclus du concours.
- Les candidats peuvent envoyer leurs réclamations à l'adresse contact@concours-ingenieurs.rnu.tn

## Calendrier des épreuves

Jour	Début de l'épreuve (Heure tunisienne)	Épreuve	Durée
Mercredi 31 mai 2023	8h	Mathématiques	4h
Jeudi 01 juin 2023	8h	Chimie inorganique	2h
	11h	Français	2h
Vendredi 02 juin 2023	8h	Systèmes techniques automatisés	3h
Lundi 05 juin 2023	8h	Physique	4h
Mardi 06 juin 2023	8h	Chimie organique	2h
Mercredi 07 juin 2023	8h	Informatique	2h
	11h	Anglais	2h

Rappel: Les décrets relatifs à l'organisation des concours nationaux d'accès aux cycles de formation d'ingénieurs précisent ce qui suit : « Les candidats admis et affectés à une filière d'un établissement ou les inscrits sur une liste d'attente d'une filière sont tenus, sous peine de perdre le bénéfice du résultat obtenu, de confirmer le choix retenu. Les candidats inscrits sur la liste complémentaire sont obligés de confirmer leurs places dans les listes d'attente, sous peine de perdre le bénéfice d'une possible affectation à la suite des désistements de certains candidats de la liste des admis ». A cet effet, chaque candidat concerné doit confirmer son résultat sur le site des concours nationaux pour entrer aux cycles de formation d'ingénieur <a href="https://concours-ingenieurs.rnu.tn">https://concours-ingenieurs.rnu.tn</a> après déclaration des résultats d'affectation aux différentes filières des établissements concernés dans les délais annoncés sur le même site Web.